

confiance : ils ne disposaient même pas du dossier technique ! » Peurs irraisonnées, comme au temps de la machine à la vapeur, s'entend répondre le militant lors d'une entrevue avec l'élu d'agglomération en charge du dossier.

« C'est l'autorité publique qui met les sites à disposition, selon nos besoins, se retranche Pierre Andrade, directeur adjoint de Lyonnaise des eaux. Pour notre part, nous sommes à sa disposition pour informer les clients et le public. Notre message est très clair : toutes nos installations sont conformes à la réglementation, et les niveaux d'exposition sont très inférieurs aux normes. » Un argument qui fait polémique depuis deux décennies : les limites retenues par l'Union européenne, et suivies par la France (2), concernent le risque de brûlure des tissus, inopérantes donc pour d'autres affections graves aujourd'hui reconnues (3) et détectées à des niveaux bien plus faibles.

Aiguillonné par les militants, la municipalité de Béziers, qui a hérité du dossier de sa devancière, semble disposée à agir. Laurent Vassallo, chargé du dossier au cabinet du maire, et qui se dit sensibilisé par la multiplication des systèmes de télérelève, indique être en discussion avec Lyonnaise des eaux, par ailleurs candidate au renouvellement de sa délégation de service public pour l'eau. « Nous allons leur proposer de déplacer leurs installations, et les mettre un peu sous pression, au nom du principe de précaution. »

C'est une bataille très délicate, reconnaît la députée EELV Laurence Abeille, porteuse d'une proposition de loi visant à lutter contre l'exposition aux ondes électromagnétiques, « car officiellement, il n'y a pas de risques, en tout cas ils ne sont pas formellement établis dans l'état actuel des connaissances ». Le texte arrive en janvier en seconde lecture à l'Assemblée nationale. Après passage par le Sénat, il n'y subsiste, au chapitre des compteurs communicants, qu'une obligation d'information du public. « C'est très imparfait, mais dans l'état actuel du débat, je suis preneuse... »

» Patrick Piro

(1) Affection reconnue, possiblement liée à l'exposition aux ondes électromagnétiques telles que celles utilisées en téléphonie mobile.

(2) Mais pas dans certains pays comme l'Italie, la Suisse, le Luxembourg ou la Pologne, qui imposent des seuils 10 à 20 fois moindres.

(3) Cancérs, troubles neurologiques, etc.

Thierry >
Le Paon lors
d'un meeting
à Bordeaux,
le 9 octobre.

TUCA/APP

CGT : par où la sortie de crise ?

■ **SYNDICATS** Le sort de Thierry Lepaon, secrétaire général de la CGT, est lié à la crise interne de la confédération. Pour l'instant sans issue.



Jean-Pierre Mercier, délégué syndical CGT de PSA et militant de Lutte ouvrière, a prononcé tout haut ce qu'un certain nombre de dirigeants confédéraux ont expliqué en coulisse. C'est « intenable et écoeurant pour tous les militants d'entreprise, qui tous les jours se battent quotidiennement au côté des salariés contre les patrons, qui en savent, qui sont en première ligne, qui sont dans les tranchées ». Le syndicaliste, qui a ouvertement appelé à la démission de Thierry Lepaon, fait allusion aux frais d'aménagement de l'appartement de fonction et du bureau du secrétaire général. Surtout, l'indemnité de départ perçue en 2013, quand Thierry Lepaon a quitté l'union régionale de Basse-Normandie pour le secrétariat général de la CGT, a remis au premier plan la crise interne et les manœuvres entre dirigeants syndicaux. Des différends qui avaient émergé en 2013, lors de la succession de Bernard Thibault.

« Cela ne passe pas. Ces pratiques ne sont pas conformes à l'éthique syndicale. Il faut que Thierry Lepaon parte ! », lançait un cadre du syndicat que Politis a contacté avant le bureau confédéral (direction resserrée de 10 personnes) du

5 décembre. « Il a fixé lui-même ses indemnités de départ versées par la CGT Basse-Normandie, et la somme dépasse de loin les 30 000 euros. Nos informations indiquent que cela dépasserait les 100 000 euros. »

En réponse à la montée des tensions internes, les dirigeants avaient promis « la transparence complète sur l'ensemble des sujets », lors de la commission exécutive confédérale (direction élargie à 50 membres) du 9 décembre. La commission a pu entendre le rapport d'étape de la commission financière de contrôle et le bureau confédéral devra faire

« Ces pratiques ne sont pas conformes à l'éthique de la CGT. »

des propositions pour améliorer les procédures financières au sein de la CGT. Elle a aussi validé la démission d'Éric Lafont, administrateur-trésorier. Surtout, le bureau confédéral du 5 décembre a annoncé que se tiendrait, avant le 16 du mois, « une réunion des secrétaires généraux des organisations pour permettre le débat le plus large dans la CGT ».

« En convoquant les secrétaires généraux des fédérations et des unions départementales, qui composent le comité confédéral national (CCN), il évite la réunion statutaire de cette instance et la

prive de son pouvoir de décision », affirment des militants CGT, ainsi que des membres du bureau confédéral, notamment Éric Aubin et Mohammed Oussedik. Ces derniers avaient plaidé pour le respect des instances et la convocation d'un CCN extraordinaire – le « parlement » de la CGT –, qui aurait pu examiner l'éventuelle démission du secrétaire général, voire de l'ensemble du bureau confédéral.

Il n'en est rien, alors même que l'opposition au maintien de Thierry Lepaon à la tête de la CGT s'est renforcée, comme en témoigne l'affluence de courriers et de textes au secrétariat général. Des noms de successeurs circulent depuis la révélation de l'indemnité de départ de Thierry Lepaon, en particulier celui de Philippe Martinez, secrétaire général de la Fédération de la métallurgie (FTM-CGT). « Cela promet d'être violent » lors de la réunion des secrétaires généraux des fédérations et des unions départementales, anticipe un cadre de la confédération.

Selon lui, certains dirigeants confédéraux estiment que Thierry Lepaon « a mis à mal les valeurs de la CGT ». Ils l'accusent d'avoir conduit « à l'échec la réorganisation des structures, ainsi que son action pour donner du contenu aux orientations syndicales. Thierry Lepaon n'a pas su affirmer une ligne cohérente pour la CGT et le syndicalisme rassemblé est aussi un échec alors que cela fait dix ans qu'on négocie avec la FSU ». Des cadres confédéraux souhaitent une mise à plat des orientations de la CGT, qui « n'affirme pas sa ligne sur le terrain en termes de combat, de proposition et de négociation. Par exemple, sur les seuils sociaux (1), la CGT a dit qu'elle ne négocierait pas. Et pourtant, elle a fait des propositions qui ont heurté la base militante, en accord avec Thierry Lepaon ». De nouveau au premier plan, la crise interne risque de durer et d'affaiblir le syndicat.

» Thierry Brun